

Recommandations à l'assemblée générale de l'ICOMOS

La Charte de Venise

A l'occasion de la journée commémorative du 25^e anniversaire de la Charte de Venise à São Paulo, les membres du Comité brésilien de l'ICOMOS ont organisé un débat au sujet du texte de la Charte en vue de la 9^e Assemblée Générale de l'ICOMOS à Lausanne. Ils ont abouti aux réflexions suivantes:

- I. Le texte de la Charte, bien que clair et précis, contient quelques insuffisances dues aux progrès des sciences, lesquelles ont agrandi le champ de la préservation et de la restauration, rendant ainsi nécessaire la révision des concepts et sollicitant une participation effective, et non plus formelle, des professionnels de disciplines nouvelles.
- II. En raison des progrès technologiques, il est possible d'établir des relevés, par photogrammétrie aérienne téléguidée, par reproduction «au laser», par microscopie électronique ou par tout autre moyen. Ces relevés de grandes ou petites zones naturelles menacées sont indispensables et indissociables de la défense et de la conservation des sites historiques urbains et ruraux, et fondamentaux pour l'étude territoriale ou foncière des espaces urbains.
- III. La question de la préservation du patrimoine naturel doit être annexée au texte de la Charte comme expression de la prise de conscience culturelle indispensable à l'harmonie entre les sites urbains et ruraux aménagés. La sauvegarde de la diversité biologique doit être considérée dans les projets relatifs à la nature («design with nature»).
- IV. Les technologies avancées fournissent désormais aux travaux de restauration, à tous les niveaux et dans tous les matériaux un degré de précision essentiel au maintien de la substance originelle des biens artistiques et culturels, des monuments et du patrimoine bâti urbain.
- V. L'analyse fondée sur les méthodologies critiques des sciences sociales et exactes devrait permettre la révision et l'actualisation des concepts traditionnels, dont la limitation, professionnelle et idéologique, est inquiétante.

- VI. Le développement des moyens de communication suscite l'intérêt pour la conservation de milieux intéressés de plus en plus nombreux, en dehors des champs professionnels et académiques, démontrant ainsi un désir de participation de la part de secteurs importants de la société. Ce n'est qu'avec l'appui effectif de ceux-ci que sera assuré le succès de la politique de conservation.
- VII. Les populations marginales qui occupent les centres historiques urbains de toutes les nations doivent pouvoir attendre une amélioration réelle de la qualité de leur vie quotidienne des projets de restauration et de réhabilitation, lesquels tiendraient compte également des systèmes d'habitat de standard conforme à la dignité des populations.
- VIII. Il est nécessaire d'établir l'égalité entre les nations, en rendant invalide le concept hiérarchique dépassé de valeurs de civilisation, concept responsable du manque de prestige des cultures régionales dont les témoins, par leur richesse et leur variété, méritent d'être reconnus et diffusés.
- IX. Les comités nationaux doivent s'efforcer de donner une assistance maximale aux associations civiles de défense du patrimoine en utilisant à cet effet leurs membres spécialisés et leurs sources d'informations et en stimulant, auprès des autorités, la création de cours spécialisés pour les professionnels de la conservation.
- X. La Charte de Venise doit continuer d'être un modèle et une source de référence, le témoignage documentaire historique le plus important de son genre et de son époque.

Comité brésilien de l'ICOMOS